

COMITÉ PERMANENT

sur la sécurité des bateaux de pêche du Québec



PRIX ANNUEL DU COMITÉ PERMANENT SUR LA SÉCURITÉ DES BATEAUX DE PÊCHE DU QUÉBEC

Document d'information

BUT

Reconnaître les bonnes pratiques, les pratiques exemplaires et les initiatives en matière de sécurité dans l'industrie des pêches du Québec, afin d'encourager le développement d'une culture de sécurité.

ÉLIGIBILITÉ DES CANDIDAT(E)S

Toute personne, organisme, groupe ou association (excluant les fonctionnaires provinciaux et fédéraux) de la province de Québec.

EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES, PRATIQUES EXEMPLAIRES OU INITIATIVES

Plusieurs pêcheurs ou intervenants ont à cœur de faire progresser la sécurité dans le milieu des pêches. Dans leurs actions, ils démontrent un souci constant afin d'améliorer les pratiques et techniques de travail, de formation et de sensibilisation. Par leurs efforts et leur implication, ils parviennent à rendre les pêches beaucoup plus sécuritaires et à favoriser ainsi le développement d'une culture de sécurité. À titre d'exemple, voici des pratiques et initiatives que le Comité permanent sur la sécurité des bateaux de pêche du Québec cherche à reconnaître :

- ⊗ Pêcheur ou aide-pêcheur reconnu par son équipage pour son souci de la sécurité et ses bonnes pratiques de matelotage.
- ⊗ Capitaine/propriétaire ayant démontré des pratiques exemplaires dans la sensibilisation de son équipage.
- ⊗ Enseignant ayant développé une initiative ou étant reconnu pour la qualité de son travail.
- ⊗ Capitaine/propriétaire ayant mis en place des mesures ou des systèmes pour éliminer ou atténuer un risque.
- ⊗ Association ayant été proactive en matière de sécurité.
- ⊗ Etc.

MISE EN CANDIDATURE

Toute personne peut présenter une mise en candidature, pour quelqu'un d'autre ou pour elle-même, en suivant la procédure suivante :

- ⊗ Obtenir le formulaire de mise en candidature disponible à l'adresse suivante : <http://epaq.qc.ca/index.php/prix-annuel>.
- ⊗ Remplir le formulaire et y joindre tous le(s) document(s) et/ou photo(s) pertinent(s).
- ⊗ Soumettre le tout, par courrier électronique à genevieve.thibault@tc.gc.ca, par télécopieur au 418 722-3332 ou par la poste à l'adresse suivante :

Transports Canada, Sécurité maritime
180, de la Cathédrale
Rimouski (Québec) G5L 5H9

ÉVALUATION DES CANDIDATURES

Les candidatures seront évaluées par le conseil de direction du CPSBPQ lors de la réunion tenue en janvier de chaque année et selon les critères suivants :

- ⊗ Évaluation de l'apport de la pratique ou de l'initiative pour l'amélioration de la sécurité.
- ⊗ Évaluation de l'effet motivateur du projet sur le milieu des pêches.
- ⊗ Évaluation de l'originalité, la créativité et la pertinence de la pratique ou de l'initiative.

Des points seront attribués à chacun de ces éléments pour déterminer le récipiendaire.

REMISE DU PRIX

Le prix consistera en une plaque de reconnaissance personnalisée et un certificat d'attestation. Ce prix sera remis au gagnant lors de la réunion annuelle du CPSBPQ tenue en février. Le gagnant sera avisé un mois à l'avance et recevra une aide financière pour assister à la réunion afin de recevoir son prix.

INFORMATIONS ADDITIONNELLES

- ⊗ Le CPSBPQ se réserve le droit de publier le nom et la photo du récipiendaire ainsi qu'une description des éléments qui ont conduit au choix de celui-ci.
- ⊗ Le CPSBPQ se réserve le droit de divulguer le nom des personnes, organismes, groupes ou associations mis en candidature.